

## **AVANCE REMBOURSABLE à TAUX ZERO**

### OBJET

Apporter un soutien financier aux familles sous forme d'avance remboursable à taux zéro pour faire face aux charges de la vie quotidienne et limiter l'aggravation d'un déséquilibre du budget familial

### PUBLIC CONCERNE

Tout ménage domicilié de manière stable et permanente sur la commune

### CRITERES et CONDITIONS

- Dispositif non valable pour les personnes bénéficiant d'une élection de domicile CCAS
- L'avance remboursable doit couvrir une dépense liée à :
  - à l'emploi (mobilité, formation, hébergement)
  - au logement (adaptabilité, équipement, maintien, accès)
  - à la santé ( appareillage, soins restants à charge)
  - ou pour pallier aux évènements causés par un accident de la vie (séparation, maladie, perte d'emploi, décès...)
- Sont exclues toutes dettes fiscales (impôts, taxes) et amendes
- La facture ou devis ou échéancier ne doivent pas être réglés
- L'avance remboursable est subsidiaire à toutes autres aides existantes
- Versement de l'avance directement au créancier
- Nombre de mensualités de remboursement : 10 mois maximum
- Obligation d'un accompagnement social individuel par le Point Conseil Budget durant le remboursement

### PROCEDURE

- Demande à déposer auprès du Point Conseil Budget sur rendez-vous
- Etude et plan de financement élaboré par la conseillère en Economie sociale et familiale
- Décision par la Commission Technique CCAS
- Signature d'une convention de remboursement avec échéancier
- Transmission de la convention au Service de Gestion Comptable qui déclenche le versement de l'avance au créancier
- Paiement des mensualités auprès du Service de Gestion Comptable de Pierrelatte

### PIECES A FOURNIR :

- Livret de famille (ou pièce d'identité pour les célibataires sans enfant)
- Justificatif de domicile (quittance ou facture énergie/téléphone fixe)
- Tout document justifiant de la situation financière du foyer
- Facture ou devis ou échéancier concerné par l'avance

### CONTACT

CCAS Point Conseil Budget : 04.75.04.49.00 / [pcb@mairie-sp3c.fr](mailto:pcb@mairie-sp3c.fr) / CCAS Pole social 33 av gal de Gaulle  
26130 St Paul-3-Châteaux

[www.ville-saintpaultroischateaux.fr](http://www.ville-saintpaultroischateaux.fr)

### **ORIENTATIONS POSSIBLES**

Conseil Départemental et SOLIHA : Aide à l'accès ou au maintien logement

Services sociaux : CAF ou MSA ou Caisses de Retraite

Pole Emploi : dispositifs de droit commun

Restaurant du Cœur : micro-crédit

...